Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260923-DELIB202635-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **18 septembre 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	12
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise			X	Frédéric MOULINS
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	Martine CHESNAIS
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Valérie JULIEN
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : André DROUADAINE

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260923-DELIB202635-DE

Délibération n° 35-2026-07-03	FINANCES CDG56 – RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MOYENS D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS PROPOSES

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours.

Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CDG56.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention

Le secrétaire
André DROUADAINE



Le Maire
Pascal JEHANNIN

